Image not found or type unknown

Reconnaissance faute inexcusable

Par **lopes claude**, le **15/01/2018** à **13:40**

Bonjour, Maitre j'ai eu un AT le 29/09/2009 qui a été guérison avec possibilité de rechute ultérieure le 31 décembre 2012 mais dont les Indemnités journalières de CPAM le 18 juin 2010 puisque reprise travail avec soins .En date du 2 février 2011 rechute at 29 septembre 2009 avec rapport imputabilite à la accident initial suite à expertise CPAM avril 2011 puis consolidation avec IPP de 20% le 15 août 2012 et reconnaissance travailleur handicapé d'autre part inaptitude par médecin du travail et licenciement sans reclassement en sachant que l'inspection du travail à établir un rapport précisant des moyens matériels à mettre en place pour éviter troubles musculo-squelettiques et formation gestes et postures que je n'ai jamais bénéfice. PUIS - JE demander une reconnaissance faute inexcusable en date de septembre 2012 et avoir gain de cause ?

Par **P.M.**, le **15/01/2018** à **16:41**

Bonjour,
A mon avis, il y a longtemps qu'il y a eu prescription ainsi que pour contester le licenciement...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés